



Les échanges scolaires Erasmus +

Les « partenariats entre établissements scolaires uniquement » deviennent les « **Echanges scolaires Erasmus +** ».

Cette action de coopération entre établissements scolaires fait peau neuve pour une meilleure visibilité des mobilités des élèves et bénéficie pour l'Appel à Propositions 2018 d'une **hausse de budget de 40 % (19,4 millions d'euros)** et d'un **formulaire de candidature simplifié**.

Les « Echanges scolaires Erasmus + » concernent les équipes éducatives et leurs élèves, de l'école maternelle au lycée (sections générales, technologiques et professionnelles).

Les établissements travaillent sur une thématique commune avec un ou plusieurs établissements en France et en Europe.

Ces échanges permettent à la fois des rencontres professionnelles entre collègues et des échanges entre élèves d'établissements scolaires européens.

Véritables outils pédagogiques adaptés aux spécificités des établissements scolaires, ils contribuent également à leur rayonnement.

Ces projets permettent aux établissements scolaires français, via des projets inter-degrés ou entre établissements aux caractéristiques communes, un impact à l'échelle d'un bassin d'éducation.

Une page dédiée à cette action sur le site de agence-erasmus.fr recense toutes les informations, propose des outils et des exemples et renvoie vers une fiche détaillée pour le candidat sur la plateforme Penelope +.

Pour rappel, en 2017, 100 % des projets entre établissements scolaires uniquement et des projets d'échanges de pratiques qui étaient finançables ont été financés (projets avec note supérieure à 60/100 et sans note éliminatoire à l'un des 4 critères de la grille d'évaluation).